



Communiqué

Sondage boiteux utilisé par un lobby provapotage pour faire croire que l'interdiction des saveurs aurait poussé le tiers des vapoteurs à fumer. Des proportions comparables de vapoteurs migraient vers le tabagisme bien avant l'interdiction des saveurs !

Montréal, le 17 juin 2024 — La **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac (CQCT)** dénonce la désinformation colportée par la **Coalition des droits de vapoteurs du Québec (CDVQ)** qui [allègue](#) que plus d'un tiers (36 %) des vapoteurs auraient soit recommencé à fumer (22 %), soit commencé à fumer (14 %) à la suite de l'entrée en vigueur de l'interdiction des saveurs (autres que le tabac) dans les produits de vapotage. La **CDVQ** se base sur un [sondage Léger](#) qu'elle a commandé auprès de 1 001 Québécois.

Question principale problématique

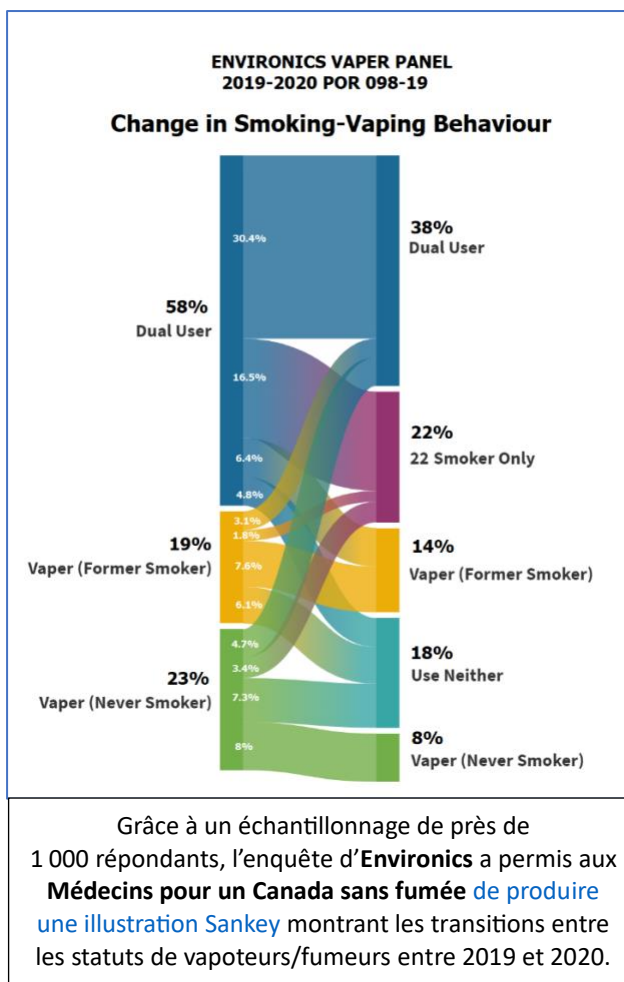
D'emblée, la question au cœur du sondage est problématique. En effet, la question Q4 (« *Depuis le 31 octobre dernier, date de l'entrée en vigueur de la loi interdisant les saveurs, avez-vous commencé ou recommencé à fumer la cigarette ?* ») n'inclut pas la possibilité de répondre « je fumais déjà le 31 octobre dernier » (mais uniquement : « j'ai commencé », « j'ai recommencé », « je songe à recommencer » ou « je n'ai pas refumé »). Selon la **Coalition**, il s'agit d'une erreur méthodologique, la question ayant été posée à l'ensemble des 235 vapoteurs de l'échantillon pondéré qui comprend nécessairement les vapoteurs qui s'adonnaient *aussi* à la cigarette *avant* l'interdiction des saveurs (soit les « doubles usagers »).

En fait, les doubles usagers représentent généralement plus du tiers des vapoteurs selon plusieurs enquêtes.

En 2022–2023 par exemple, le pourcentage de vapoteurs canadiens qui étaient de doubles usagers était près de la moitié ([page 55](#)).

Migration vers le tabagisme : phénomène existant

Outre l'invalidité de la question au cœur du sondage **Léger**, « *ce que le sondage ne montre pas et que la Coalition des droits des vapoteurs passe sous silence, c'est le fait que la migration vers le tabagisme chez les vapoteurs est un phénomène documenté depuis longtemps qui s'effectue indépendamment des règlements, qu'il s'agisse d'ex-fumeurs qui font une rechute ou de jeunes qui s'initient au tabagisme,* » dénonce **Flory Doucas, codirectrice et porte-parole de la CQCT**.



En effet, d'autres enquêtes comme celles réalisées pour le compte de **Santé Canada** (bien avant le règlement québécois) montrent que des proportions similaires de vapoteurs non-fumeurs (ex-fumeurs ou personnes n'ayant jamais fumé) finissent par fumer. Par exemple, [une enquête d'Environics Research](#) montre qu'à l'échelle du pays, [un peu moins du tiers \(31 %\) des vapoteurs non-fumeurs](#) sont devenus fumeurs entre 2019 et 2020, y compris 35 % des personnes n'ayant jamais fumé et 26 % d'anciens fumeurs. Une deuxième enquête indique que [le tiers \(33 %\) des vapoteurs non-fumeurs](#) sont devenus fumeurs entre 2019 et 2021 ([tableau 44](#)).

Outre les rechutes vers le tabagisme et le double usage, l'adoption du tabagisme parmi les vapoteurs n'est pas surprenante dans le contexte où une multitude d'études démontrent que le vapotage constituait [une rampe vers le tabagisme chez les jeunes](#) et que le taux de vapotage est [beaucoup plus élevé](#) chez les plus jeunes (12 à 24 ans) comparativement aux adultes (25 ans et plus). De plus, les jeunes sont beaucoup plus enclins à commencer à fumer que les adultes.

Mêmes tactiques que celles utilisées par l'industrie du tabac

« *La Coalition des droits de vapoteurs du Québec emprunte les mêmes tactiques que celles utilisées par l'industrie du tabac pour la propagation du tabagisme, soit l'usage de données trompeuses afin de jeter le blâme sur une mesure de santé,* » remarque **la porte-parole**.

Dans tous les cas, « *l'argument comme quoi l'interdiction des saveurs aurait poussé une importante proportion de vapoteurs vers le tabagisme ne tient pas la route, puisque l'interdiction n'est généralement [pas respectée](#) et les saveurs demeurent facilement accessibles,* » explique **la porte-parole**. Même le **sondage Léger** fait état de la proportion considérable de vapoteurs (60 %) qui continuent de s'approvisionner en produits de vapotage aux saveurs interdites, par exemple dans les boutiques, les dépanneurs et en ligne.

« *Il est encore plus farfelu de penser que les vapoteurs qui se languissent de leurs saveurs chercheraient à remplacer leurs vapoteuses par des cigarettes alors que les cigarettes ne sont pas plus aromatisées !* » précise **Mme Doucas**. Cet argument s'ajoute à la [série d'arguments absurdes](#) de la **CDVQ** qui sont contredits par la recherche la plus récente et les données probantes.

Intérêts cachés

« *Le commerce des produits de vapotage est lucratif et c'est en partie cet argent qui finance les mouvements d'opposition et de mobilisation contre la réglementation plus sévère, que ce soit au niveau du Québec ou sur la scène fédérale,* » ajoute **Mme Doucas**. En effet, « *il importe de savoir que derrière la plupart des opposants à un encadrement plus sévère se cachent des intérêts commerciaux, et c'est aussi le cas pour la **Coalition des droits des vapoteurs du Québec** dont la [porte-parole](#) est, [depuis longtemps](#), impliquée dans l'industrie du vapotage,* » explique **madame Doucas**. Après avoir annoncé que son ancien commerce était en faillite en raison des mesures québécoises adoptées en 2015, cette personne a contesté la loi. En fin de compte, la loi a été validée par les tribunaux et les mesures contestées sont demeurées en vigueur. Pourtant, elle est redevenue propriétaire d'au moins une franchise de boutiques de vapotage en 2019.

De plus, l'[agent financier pour les élections fédérales](#) pour **Rights4Vapers (ou CDVQ)**, le penchant canadien de **CDVQ**, [était le président](#) de l'**Association des représentants de l'industrie du vapotage (ARIV)** [fondée notamment](#) par les fabricants de cigarettes **Imperial Tobacco** et **JTI-Macdonald**. Bien que la **CDVQ (ou Rights4Vapers)** se présente comme étant une mobilisation citoyenne, le groupe [entretient des liens étroits](#) avec l'industrie du tabac, des groupes commerciaux libertaires et l'industrie canadienne du vapotage. On trouve notamment parmi [ses dirigeants](#) un professeur financé par la **Foundation for a Smoke-Free World** de **Philip**

Morris, le chef de la **World Vapers Alliance** qui est financée par l'**Atlas Network** (réseau anti-réglementation des frères milliardaires Koch) et le chef de la **Taxpayers Protection Alliance** (groupe façade de l'**Atlas Network**).

Science sur le vapotage : de plus en plus de risques pour la santé

Rappelons que de plus en plus de chercheurs expriment des doutes quant à l'efficacité du vapotage pour la cessation tabagique et appellent les autorités à réévaluer l'hypothèse de la réduction des méfaits par le vapotage telle que définie par l'industrie du tabac (par exemple, en misant sur l'exposition aux substances toxiques et non sur l'émergence de maladies). En effet, une récente méta-analyse publiée dans le **New England Journal of Medicine** a trouvé que le vapotage comporte des risques similaires à ceux du tabagisme pour ce qui est des maladies cardiovasculaires, des accidents vasculaires cérébraux et des dysfonctionnements métaboliques.

- 30 -

Information :

Flory Doucas (514.515-6780)